

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 26 juin 2012

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 19 et 20 juin 2012**

-----

**2012 DASES 16** : Subvention et avenant n°3 à convention avec l'Institut CURIE - Section Recherche, en faveur de l'équipe de recherche médicale dirigée par Jean-René HUYNH, lauréat 2009.

**M. Jean-Marie LE GUEN, rapporteur**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 2511 et suivants ;

Vu la délibération en date du 23-24 Novembre 2009 (2009 DASES 31) , notamment son article premier autorisant le Maire de Paris à signer, avec l'INSTITUT CURIE - Section Recherche, une convention de financement de 4 années en vue de soutenir une jeune équipe de chercheurs dans la réalisation d'un programme de travail consacré à l'"Etude in vivo de la régulation des cellules souches de la lignée germinale: de la drosophile au poisson zèbre";

Vu l'article 2 de la même délibération attribuant une première subvention de 90.000 euros à l'Institut CURIE au titre de l'année 2009 ;

Vu la convention conclue entre les signataires le 09 Décembre 2009, notamment son article 7 prévoyant la passation d'un avenant annuel ;

Vu la délibération du 18-19 Octobre 2010 (DASES 35) ainsi que le 1er avenant annuel signé le 26 Novembre 2010 ayant permis à l'Institut CURIE de recevoir la subvention conventionnelle 2010 de 62.000 euros ;

Vu la délibération du 11-12 Juillet 2011 (DASES 26) ainsi que le 2<sup>ème</sup> avenant annuel signé le 22 Novembre 2011 ayant permis à l'Institut CURIE de recevoir la subvention conventionnelle 2011 de 62.000 euros ;

Vu le projet de délibération en date du 5 juin 2012 , par lequel M. le Maire de Paris propose de soumettre à l'Institut CURIE, l'avenant conventionnel annuel (N°3) permettant de confirmer l'octroi de la subvention prévue au titre de 2012 en vue d'achever la recherche entreprise ;

Sur le rapport présenté par M. Jean-Marie LE GUEN, au nom de la 6ème Commission ;

Délibère :

Article 1 Une subvention de 62.000 euros est attribuée pour 2012 à l'INSTITUT CURIE - Section Recherche, sis 26 rue d'Ulm 75248 (5<sup>ème</sup>) (Tiers : D02160), afin de permettre à l'équipe de Jean-René HUYNH, PhD, Chargé de Recherche CR1 au CNRS, de terminer ses travaux de recherche sur l' "Etude in vivo de la régulation des cellules souches de la lignée germinale : de la drosophile au poisson zèbre" au Centre de Recherche de cet Institut (Laboratoire : Développement des cellules germinales - Département de Génétique et Biologie du Développement - Unité UMR3215 / U934 CNRS / INSERM).

Article 2 Le Maire de Paris est autorisé à signer l'avenant n° 3 à la convention du 09 Décembre 2009 avec l'Institut CURIE.

Article 3 La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, rubrique 23, nature 6574, ligne VF 55015 du budget de fonctionnement 2012 de la Ville de Paris et des exercices suivants, sous réserve de la décision de financement.